



# INSCRIPTION 2018/2019 SPORTS & CULTURE

Saisie : Fiche N°

Section : Fiche N°

## Bienvenue à La Flèche de Bordeaux ! Professeur prestataire

Comment nous avez-vous connu ? (Chers adhérents fidélisés, votre expérience nous intéresse aussi) :  
Une connaissance , site internet , réseaux sociaux , flyer , affiche , autre (préciser) \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_ Nombre de cours : \_\_\_\_\_ Certificat médical fourni :  Oui  Non  
Montant adhésion : \_\_\_\_\_ € Montant prof : \_\_\_\_\_ € Total : \_\_\_\_\_ €

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_  Adulte  Mineur  + 60 ans Femme  
 Féminin  Masculin  + 60 ans Homme

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

**Adresse E-Mail** (merci de bien vouloir écrire en **LETTRES CAPITALES**)

A prévenir en cas d'urgence (Nom et Téléphone) : \_\_\_\_\_

### Mineurs

Nom du père : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

### Paiement

Par chèque : Banque : \_\_\_\_\_ Nom inscrit sur les chèques : \_\_\_\_\_

**Adhésion et licence (le cas échéant) : Chèques pour La Flèche de Bordeaux**

Encaissement		
Montant du chèque		
Numéro de chèque		

**Chèques pour le prestataire** (Attention : mois d'encaissement de chaque chèque non modifiable)

Encaissement	Mars	Mai
Montant du chèque		
Numéro de chèque		

**Attention : Les chèques seront remis aux PROFESSEURS PRESTATAIRES le mois indiqué, LFB décline toute responsabilité en cas d'encaissement à une date ne correspondant pas au mois indiqué.**

**La Flèche décline toute responsabilité, cas de prestation payée et non-effectuée par un professeur prestataire**

En espèces : Pour LFB \_\_\_\_\_ € - Pour prestataire \_\_\_\_\_ € (paiement en une fois)

Par chèques vacances/coupons sport/chèque Actobi : Nombre \_\_\_\_\_ Montant total : \_\_\_\_\_

J'accepte que mon image, ou l'image de mon enfant si je suis tuteur légal, soit utilisée dans le cadre de la communication pour l'association dans un but non-commercial  Oui  Non

**J'ai lu et j'accepte les statuts et le règlement intérieur de l'association LFB**

Les règlements en espèces sont effectués en une seule fois. Si en plusieurs fois, un chèque de caution est exigé.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé.

Bordeaux, le \_\_\_\_\_ Signature (Parent, Tuteur ou représentant légal pour les mineurs)

## RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

### ARTICLE 17 – Responsabilités particulières / enfants mineurs

**Les parents, tuteurs, etc... d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant l'association ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.**

Les enfants sont tenus de participer très régulièrement aux activités ayant fait l'objet de leur inscription.  
Les parents peuvent assister au premier entraînement d'essai. Par la suite, il leur est demandé de ne pas assister aux entraînements dans les salles.

La section informe le parent ou responsable de l'enfant des horaires, lieux et conditions de déroulement des activités, entraînements ou autre.

En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant, s'assurera de la présence effective de l'éducateur.

A l'heure prévue pour la fin du cours, sauf autorisation délivrée par leurs soins à l'enfant à même de rentrer par ses propres moyens, les parents ou autres personnes habilitées sont tenus de le reprendre à l'endroit qui leur a été indiqué.

Pour le ou les enfants que les parents ou autres ne seraient pas venus chercher, la responsabilité de l'association est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin des activités.

SIGNATURE des parents ou tuteur  
Précédée de la mention «lu et approuvé »  
Père

Mère

## CERTIFICAT MEDICAL

Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport. **Elles s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et ne sont pas rétro-actives.**

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Ce certificat médical permet **d'établir l'absence de contre-indication** à la pratique du sport et mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes. **La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans**, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

Le **renouvellement d'une licence** s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, **sans discontinuité dans le temps avec la précédente**, au sein de **la même fédération**.

Le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs), renseigne un questionnaire de santé dont le contenu sera précisé par arrêté du ministre chargé des sports lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé.

Le questionnaire de santé permettant le renouvellement de la licence **à partir du 1er juillet 2017** est intitulé « QS-SPORT ».

Exception où un certificat médical devra être fourni pour chaque renouvellement : Les **disciplines sportives**, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par **K-O**